

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2181

14 octobre 2010

SOMMAIRE

Agile Partner S.A.	104678	International Radio Networks Holding S.A.	104677
Aragest S.à r.l.	104665	Isopack Machinery S.A.	104676
area800 Holding S.A.	104667	Kneip Management S.A.	104678
Asia Capital Investments II Sàrl	104656	KoMed Home Care S.A.	104679
Aster Groupe S.à r.l.	104677	KR International S.A.	104678
Bay Light Holdings Sàrl	104685	La Formica	104679
Degroof Inst.	104688	Leisure Invest S.à.r.l.	104673
EFF Luxembourg S.à r.l.	104680	Leman Beverages Holding S.à r.l.	104680
Empire Capital Partners S.A.	104672	Leman Beverages Holding S.à r.l.	104680
EuroPRISA Poland Warehouse S. à r.l. ..	104659	Leman Beverages Holding S.à r.l.	104682
Euro Retail S.à.r.l.	104679	L'Occitane Groupe S.A.	104678
Euro Retail S.à.r.l.	104664	Lombard Media Sàrl	104682
Eye-Lite Luxembourg Sàrl	104680	Luminant Investments S.à.r.l.	104682
Garage Carrosserie Grondhaff Sàrl	104688	Luxor Thebes S.A.	104649
Garage Thommes & Cie	104663	Mac Guff Luxembourg	104682
Gase International S.A.	104663	Maerel S.à r.l.	104684
GERES Investment S.à.r.l.	104664	Mark Steel Development S.A.	104684
Global Enhanced Loan Fund S.A.	104664	MCF S.à r.l.	104684
Goo Goos S.à r.l.	104666	Medstead Luxco S.à.r.l.	104684
Grimsby Investments S.à r.l.	104666	Medstead Luxco S.à.r.l.	104687
Hermitage Investments S.A.	104672	Medstead Luxco S.à.r.l.	104686
Hermitage Investments S.A.	104672	Menara Six Lux S. à r.l.	104683
HIB Invest S.A.	104672	Merlux Maritime SA	104687
H.T.S.B., Handel-Transport und Schiffahrt Benelux A.G.	104671	Mowo-Collectivités S.à.r.l.	104688
Iconic S.à r.l.	104671	Newel Sàrl	104687
I C & T S.à r.l., International Consult and Trading	104673	Pat International S.A.	104676
Immodelux S.A.	104676	Quantsoft S.A.	104667
Immo LEB 2009 S.à r.l.	104673	Serenity Aranem Trading S.à r.l.	104683
Imprimerie Mil Schlimé Sàrl	104676	Shangri-La Hotels (Europe)	104652
Inter-Acoustic Sàrl	104677	Sodevibois	104683
International Publishing & Promotors ...	104677	TRxCare Holdings S.à r.l.	104642
		Vedior Holding Luxembourg S.à r.l.	104668

TRxCare Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 155.171.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-fourth of August.
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Markus GLIMM, Company Director, residing at 6, Fairholme Gardens, N3 3EB London (UK),
here represented by Mr Scott McKinlay, private employee, residing professionally in Schuttrange,
by virtue of a proxy given on 20th of August, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies of the group. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "TRxCare Holdings S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EURO) represented by 6.000.000 Shares (six million Shares), without nominal value.

The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

The Company may redeem its own shares. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 9. Appointment and removal of managers. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 10. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers (the Board).

10.1 Powers of the board of managers

All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

10.2 Procedure

10.2.1 The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

10.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

10.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

10.2.4 A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

10.2.5 The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

10.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

10.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

10.3 Representation

10.3.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

10.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 12. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 13. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.**13.1 Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

13.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

13.3 Sole shareholder

(i) Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

(ii) Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

(iii) The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 14. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2010.

Art. 15. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred Euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (1,800.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered for an unlimited period by the following managers:

A Manager:

Mr Nicolaas Johannes Alexander VAN ZEELAND, private employee, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

B Manager:

Michelle CARVILL, private employee, residing professionally at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

2) The address of the corporation is fixed at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Markus GLIMM, Directeur, residing at 6, Fairholme Gardens, N3 3EB London (UK),

Ici représentée par Monsieur Scott McKinlay, employé privé, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

en vertu d'une procuration datée du 20 août 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "TRxCare Holdings S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Schuttrange.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR), représenté par 6.000.000,- (six millions) de parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

La Société peut racheter ses propres parts sociales. Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 9. Nomination et révocation des gérants. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 10. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (le Conseil).

10.1 Pouvoirs du conseil de gérance

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

10.2 Procédure

10.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

10.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

10.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

10.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

10.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

10.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

10.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.3 Représentation

10.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

10.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14.

- Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés

14.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

14.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

14.3 Associé unique

(i) Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

(ii) Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

(iii) Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE HUIT CENTS EUROS (1.800,- EUR).

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée, pour une durée indéterminée, par les gérants suivants:

Gérant A:

Monsieur Nicolaas Johannes Alexander VAN ZEELAND, employé privé, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Gérant B:

Michelle CARVILL, employée privée, demeurant professionnellement à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

2) L'adresse de la Société est fixée à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. MCKINLAY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 août 2010. Relation: LAC/2010/37516. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010117602/397.

(100133865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Luxor Thebes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 151.971.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of LUXOR THEBES S.A., having its registered office in 67, rue Ermesinde L1469 Luxembourg, RCS Luxembourg B 151.971 incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary public residing in Luxembourg, on March 16th 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no 877 of April 28th 2010.

The meeting is chaired by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The Chairman appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Was appointed scrutineer of the meeting Arlette Siebenaler, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The Chairman asked the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the said attendance list, all the 310 shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Cancellation of the nominal value of each share;
2. Replacement of the 310 existing shares of a nominal value of EUR 100.- each by 3,100 shares of a nominal value of EUR 10.- each.
3. Increase of the Company's subscribed share capital by an amount of EUR 2,000.- (two thousand euro), in order to increase it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) up to EUR 33,000.- (thirty-three thousand euro) through the issue of 200 (two hundred) new shares, with a par value of EUR 10.- (ten euro) each;

4. Subscription and Payment;

5. Amendment of first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation further to the above resolutions;

6. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to cancel the nominal value of each share.

Second resolution

The meeting decides to replace the three hundred and ten (310) existing shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each by three thousand and one hundred (3,100) shares of a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each.

The new registered shares will be allocated to the existing shareholders in proportion to their participation in the share capital of the Company.

Third resolution

The General Meeting decides to increase the subscribed share capital by an amount of EUR 2,000.- (two thousand euro) so as to raise it from its present amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) to thirty three thousand euro (EUR 33,000.-) by the issue of two hundred (200) new shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

Fourth resolution

Intervention - Subscription - Payment

There upon SELMAN HOLDINGS LLC, sole current shareholder of the Company, having its registered office in 811 Church Road, # 105, Cherry Hill, New Jersey 08002, USA,

here represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy give under private seal,

the said proxy, initialled "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

declared to subscribe to the two hundred (200) new shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) fully paid up in cash so that the total amount of two thousand euro (EUR 2,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend first paragraph of Article 5 of the Articles of Association to read as follows:

Art. 5. The subscribed share capital shall be thirty three thousand euro (EUR 33,000.-) divided into three thousand three hundred (3,300) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,500.-

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction de la version anglaise de ce qui précède:

L'an deux mil dix, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUXOR THEBES S.A.", ayant son siège social au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 151.971, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 avril 2010 sous le numéro 877.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les Actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'assemblée a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Annulation de la valeur nominale de chaque action;
2. Remplacement des 310 actions existantes d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune contre 3.100 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune;
3. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 2.000,- (deux mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 33.000,- (trente trois mille euros) par l'émission de 200 (deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune;
4. Souscription et Paiement;
5. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour prendre en compte la résolution prise ci-avant;
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale de chaque action.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'échanger les trois cent dix (310) actions existantes d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune contre trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune.

Les actions nouvellement émises seront attribuées aux actionnaires existants proportionnellement à leur participation au capital de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 2.000,- (deux mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 33.000,- (trente trois mille euros) par l'émission de 200 (deux cents) actions nouvelles d'une valeur de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Quatrième résolution

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite SELMAN HOLDINGS LLC, seul actionnaire actuel de la Société, ayant son siège social au 811 Church Road, # 105, Cherry Hill, New Jersey 08002 USA,

ici représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

a déclaré souscrire aux deux cents (200) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant total de deux mille euros (EUR 2.000,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à trente trois mille euros (EUR 33.000,-) divisé en trois mille trois cents (3.300,-) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ EUR 1.500,.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32693. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010119982/143.

(100136243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Shangri-La Hotels (Europe), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.100.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.205.

In the year two thousand and ten on the tenth of August.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

SHANGRI-LA ASIA LIMITED, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, registration number EC-17607, (the "Sole Shareholder").

In its capacity as Sole Shareholder of SHANGRI-LA HOTELS (EUROPE), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 128 205, incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 24 April 2007 by the Luxembourg Notary Joseph ELVINGER, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1445 on the 13th of July 2007 (the "Company").

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles of Association of the Company and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The Sole Shareholder is here represented by Ms Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 8,677,480.- (huit million six cent soixante dix sept mille quatre cent quatre vingt Euros) so as to bring the Company's issued share capital from its current amount of EUR 422,520.- (four hundred twenty two thousand five hundred twenty Euros) to EUR 9,100,000.- (nine million one hundred thousand Euros) by the creation and issue of 67,750 (sixty seven thousand seven hundred and fifty) ordinary share with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) and by the creation and issue of 199,999 (one hundred ninety nine thousand nine hundred and ninety nine) Class B ordinary share with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) and by the creation and issue of 599,999 (five hundred ninety nine thousand nine hundred and ninety nine) Class C ordinary share with a nominal value of EUR 10 (ten Euros), by contribution in cash.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe and fully pay in the new shares, as follows:

- by contribution in cash for the new 38,240 (thirty eight thousand two hundred and forty) ordinary share and the new 194,999 (one hundred ninety four thousand nine hundred and ninety nine) Class B ordinary share and the new 599,999 (five hundred ninety nine thousand nine hundred and ninety nine) Class C ordinary share in the Company so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 8.332.380.- (eight million three hundred thirty-two thousand three hundred eighty Euros) as was certified to the undersigned notary.

And,

- by the conversion of a Claim for an amount of EUR 345,100 (three hundred forty five thousand and one hundred Euros) into twenty nine thousand five hundred and ten (29,510) ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each and into five thousand (5,000) Class B ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each.

Evaluation

The value of the Receivable is set at EUR 345,100 (three hundred forty five thousand and one hundred Euros).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Receivable is certain, liquid and payable;
- (ii) it is the sole legal owner of the Receivable;
- (iii) the Receivable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Receivable is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Receivable is freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) all formalities subsequent to the transfer of the Receivable required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

Ms. Stéphanie GRISIUS, Mr. Manuel HACK, Mr. Alain BORGERS, Mr. John Austin FROST and Mr. Gregory Allan DOGAN, acting as managers of the Company, each of them being here represented by Mrs. Rachel UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agreed with the description of the contribution in kind, with its valuation and with the effective transfer of the Receivable, and confirmed the validity of the subscription.

The documentation related to the true and unconditional transmission of the Receivable has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to delete all reference to the authorized capital.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 5 of the Articles of Association of the Company as follows:

“The subscribed share capital is fixed at EUR 9,100,000 (nine million one hundred thousand Euros) represented by 70,000 (seventy thousand) ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 40,000 (forty thousand) Class A ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 200,000 (two hundred thousand) Class B ordinary share with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) and 600,000 (six hundred thousand) Class C ordinary share with a nominal value of EUR 10 (ten Euros). The holders of the shares are together referred to as the “shareholders”.

Each class of shares follows a specific investment of the Company and each class of shares may be separately and entirely redeemed by the Company. The board of managers will attribute each investment made or to be made by the Company to a specific class of shares. This attribution has to receive the unanimous approval of the shareholders. Consequently, each class of shares will be linked to a particular targeted investment.

The conditions and methods of redemption of the shares so issued are fixed as follows:

1) Redemption can only take place through distributable sums whose amount cannot exceed those of the results of the last closed financial year or of an interim balance sheet duly approved, increased by the profits carried but reduced by losses carried forward and sums to be put into reserves according to the law and the present by-laws of the Company, and only if the net asset resulting from this closing is not and shall not become, as results of such a redemption, lower to the amount of the share capital, increased by reserves the law of by-laws of the Company do not allow to distribute.

2) An amount equal to the nominal value of all redeemed shares must be included into a reserve, which cannot, except in case of reduction of the share capital, be distributed to the shareholders; this reserve can only be used in order to increase the share capital by incorporation of reserves.

3) When, as a result of redemption, the payment of a premium in favour of the shareholders is contemplated, such premium can only be deducted from the distributable sums whose or the amount of which is fixed by point 1) of this article.

4) The redemption price of the redeemable shares composing the class of shares whose redemption is contemplated depends on the profit realised on the investment financed by this class of shares, taking into consideration the limits described here above.

5) Each redemption is subject to a publication into the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand. Euros (7.000.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

SHANGRI-LA ASIA LIMITED, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, immatriculée sous le numéro EC-17607, (l'«Associé Unique»).

En qualité d'Associé Unique de SHANGRI-LA HOTELS (EUROPE), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.205 constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 24 avril 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1445 du 13 juillet 2007 (la «Société»);

L'Associé Unique adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 8.677.480-(huit million six cent soixante dix sept mille quatre cent quatre vingt Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 422.520 (quatre cent vingt deux mille cinq cent vingt Euros) à EUR 9.100.000 (neuf million cent mille Euros) par la création et l'émission de 67.750 (soixante sept mille sept cent cinquante) nouvelle part sociale ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 10,-(dix Euros) chacune, par la création et l'émission de 199.999 (cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf) de Catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 10,-(dix Euros) chacune, et par la création et l'émission de 599.999 (cinq cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf) nouvelle part sociale de Catégorie C ayant une valeur nominale de EUR 10,-(dix Euros) chacune, par un apport en numéraire.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire l'intégralité des parts sociales nouvelles de la façon suivante:

- au moyen d'un apport en numéraire, pour les nouvelles 38.240 (trente huit mille deux cent quarante) part sociales ordinaires et les nouvelles 194.999 (cent quatre vingt quatorze mille neuf cent quatre ving dix neuf) part sociales de Catégorie B et les nouvelles 599.999 (cinq cent quatre ving dix neuf mille neuf cent quatre ving dix neuf) part sociales de Catégorie C de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 8.332.380,-(huit millions trois cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt Euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

et,

- Par l'apport d'une créance d'un montant de EUR 345.100 (trois cent quarante cinq mille et cent Euros) en vingt neuf mille cinq cent dix (29.510) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune et en cinq mille (5.000) parts sociales de Catégorie B avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Evaluation

La valeur de la Créance a été fixée à EUR 345,100 (trois cent quarante cinq mille et cent Euros).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

1. MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE L'APPORT

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

(i) la Créance est certaine, liquide et exigible;

(ii) il est seul propriétaire de la Créance;

(iii) la Créance est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers; (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;

- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés; et
(vi) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requise en vertu toute loi applicable sera accompli afin que l'apport de la Créance soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Mme Stéphanie GRISIUS, M. Manuel HACK, M. Alain BORGERS, M. John Austin FROST et Mr Gregory Allan DOGAN agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par Madame Rachel UHL, prénommé, en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle de la Créance apportée a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer toute référence au capital autorisé.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 9.100.000 (neuf million cent mille Euros) représenté par 70.000 (soixante dix mille) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, 40.000 (quarante mille) parts sociales ordinaires de Catégorie A avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, 200.000 part sociale ordinaire de Catégorie B avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) et 600.000 part sociale ordinaire de Catégorie C avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros). Les détenteurs de parts sociales sont ci-après conjointement dénommés "les associés".

Chaque catégorie de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires) sera liée à un investissement spécifique de la Société et chaque classe (excepté les parts sociales ordinaires) peut être rachetée, séparément et entièrement, par la Société. Le conseil de gérance va attribuer chaque investissement réalisé ou à réaliser par la Société à une classe spécifique de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires). Cette attribution doit recevoir l'accord unanime des associés. Par conséquent, chaque classe de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires) sera liée à un investissement spécifique de la Société.»

Les conditions et les méthodes de rachat des parts sociales sont fixées comme suit:

1) Le rachat ne peut être réalisé que par des sommes distribuables dont le montant ne peut excéder le montant des résultats réalisés du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés ou d'un état comptable intérimaire dûment approuvé, augmenté des bénéfices reportés et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire et que si l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels approuvés/ de l'état comptable intérimaire n'est pas, ou ne deviendrait pas, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital souscrit, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer;

2) Un montant égal à la valeur nominale de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves;

3) Lorsque, suite au rachat, le versement d'une prime en faveur des actionnaires est prévu, cette prime ne peut être prélevée que sur des sommes distribuables conformément au point 1) de cet article;

4) Le prix de rachat des parts sociales de la catégorie de parts sociales dont le rachat est prévu dépend du bénéfice réalisé sur l'investissement financé par cette catégorie de parts sociales, prenant en considération les limites décrites ci-dessus.

5) Chaque rachat fait l'objet d'une publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille euros (7.000.-EUR)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le document a été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 août 2010. Relation: LAC/2010/35831. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010117573/212.

(100133562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Asia Capital Investments II Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 115.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.518.

In the year two thousand and ten on the twenty-third day of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED

LSF3 REOC I, L.P., established at 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, represented by Steven R. Shearer, Vice President of LSF3 GenPar I, LLC., general partner of LSF3 REOC I, L.P.,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Dallas on 20 August 2010,

AND

LONE STAR FUND III (BERMUDA), L.P., established at Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11 Bermuda, represented by Sandra Collins, Vice President of Lone Star Management Co III, Ltd, general partner of Lone Star Partners III, L.P., general partner of Lone Star Fund III (Bermuda), L.P.,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton on 20 August 2010.

(the Shareholders)

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of Asia Capital Investments II S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 81.518, incorporated on 10 April 2001 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 971 of 7 November 2001, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 19 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 173 of 22 January 2008.

The Shareholders, represented as stated above have requested the undersigned notary to record the following:

I. that they are the shareholders of the Company and that they hold all the 1,000 (one thousand) shares having a nominal value of USD 115 (one hundred fifteen US dollars) each in the share capital of the Company which is set at USD 115,000 (one hundred fifteen thousand US dollars);

II. that the Shareholders wish to resolve on the following agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntary basis the liquidation process of the Company (liquidation volontaire);

2. Appointment of Mr Philippe Detournay as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);

3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;

4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their mandate; and

5. Decision to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

After deliberation, the Shareholders passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve and to begin on a voluntary basis the liquidation process the Company (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint Mr Philippe Detournay, professionally residing in Luxembourg, as the Company's Liquidator.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his signature.

Third resolution

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company up to this date (the Effective Date), to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company and to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU

LSF3 REOC I, L.P., une société établie au 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, représentée par Steven R. Shearer, Vice Président de LSF3 GenPar I, LLC, general partner de LSF3 REOC I, L.P.,

ici représenté par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dallas le 20 août 2010,

ET

LONE STAR FUND III (BERMUDA), L.P., une société établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11 Bermuda, représentée par Sandra Collins, Vice Président de Lone Star Management Co III, Ltd, general partner de Lone Star Partners III, L.P., general partner de Lone Star Fund III (Bermuda), L.P.,

ici représenté par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton le 20 août 2010.

(les Associés)

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Asia Capital Investments II S.à r.l. (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B81.518, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée en date du 10 avril 2001 selon acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 971 du 7 novembre 2001, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois le 19 octobre 2007, par acte de Maître Martine Schaeffer, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 173 du 22 janvier 2008.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus ont demandé au notaire d'acter que:

I. ils sont les Associés de la Société et ils détiennent l'ensemble des 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 115 (cent quinze US dollars) chacune dans le capital social de la Société fixé à la somme de USD 115.000 (cent quinze mille US dollars)

II. les Associés entendent prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de la liquidation de la Société sur une base volontaire;
2. Nomination de Monsieur Philippe Detournay en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (Le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats; et
5. Décision de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

Après délibération, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre et de procéder à l'ouverture de la liquidation de la Société (sur une base volontaire).

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer comme liquidateur Monsieur Philippe Detournay, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa signature.

Troisième résolution

Les Associés décident de conférer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tout acte et à effectuer toute opération, y compris celles énumérées à l'article 145 de la Loi, sans l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, ses pouvoirs pour des tâches ou opérations spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé à faire, à sa seule discrétion, des avances de paiements du boni de liquidation aux Associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

Les Associés décident de reconnaître, approuver, ratifier et adopter en tant qu'actes de la Société les actes accomplis par les gérants de la Société jusqu'à cette date (la Date Effective), de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre les gérants de la Société en raison de leur gestion de la Société, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à la Date Effective.

Cinquième résolution

Les Associés décident de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève à approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 août 2010. Relation: LAC/2010/37678. Reçu douze euros Eur 12.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010118432/154.

(100134590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

EuroPRISA Poland Warehouse S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.497.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EuroPRISA Luxembourg Holding Company P.S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 113.414 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Durdu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of EuroPRISA Poland Warehouse S.à. r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 134.497 (the Company). The Company was incorporated on 22 November 2007 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°133 of 17 January 2008. The articles of association of the Company have been amended on 27 February 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°988 of 22 April 2008.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder is the owner of all the 500 (five hundred) shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

- (1) Waiver of the convening notices;
- (2) Amendment of articles 10 and 12 of the articles of association of the Company by deleting therein the restrictions imposed on managers' place of residence, place of holding of board meetings and place of holding of shareholders' meetings;
- (3) Acknowledgement and acceptance of the resignation of Ms. Alexandra Dimitrijevic as manager of the Company and discharge;
- (4) Appointment of Mr Enrico Baldan as new manager of the Company effective as of 23 August 2010; and
- (5) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 10 and 12 of the articles of association of the Company (the Articles) by deleting therein the restrictions imposed on managers' place of residence, place of holding of board meetings and place of holding of shareholders' meetings, so that articles 10 and 12 of the Articles shall from now on read as follows:

" **Art. 10.** The Company is managed by one or more manager(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general meeting of the shareholder, by a resolution adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 will have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general meeting of the shareholders or the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general meeting of the shareholders or the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may appoint from among its members a chairman.

The chairman, if any, will preside at all general meetings of the shareholders and all meetings of the board of managers. In his absence, the general meeting of the shareholders or, as the case may be, the board of managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any other two members of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two managers are present at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take resolutions only if the majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all managers will be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

The resolutions of the board of managers will be adopted by the majority of the managers present or represented."

" **Art. 12.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each share holder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Resolutions of the general meeting of the shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company, subject to the provisions of the Companies Act.

General meetings of the shareholders, if any, may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignation of Ms. Alexandra Dimitrijevic of her mandate as manager of the Company, effective as of 23 August 2010, and to grant her discharge (quitus) for the performance of her duties from the date of her appointment until the date of her resignation.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Enrico Baldan, born in Dolo, Venezia, Italy on 4 July 1974, residing in 57, rue de Beggen, L-1221, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company effective as of 23 August 2010 for an unlimited period of time.

As a consequence of the above, the board of managers of the Company will be composed as follows:

- Benjamin Penaliggon;
- Oliver May;
- Max Kreuter; and
- Enrico Baldan.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the Sole Shareholder, it is also stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

EuroPRISA Luxembourg Holding Company P.S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.414 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gilles Durdu, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de EuroPRISA Poland Warehouse S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.497 (la Société). La Société a été constituée le 22 novembre 2007 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°133 du 17 janvier 20 08. Les statuts ont été modifiés le 27 février 2008 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°988 du 22 avril 2008.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'ensemble des 500 (cinq cents) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

II. L'Associé Unique désire adopter des résolutions sur les points suivants:

- (1) Renonciation aux formalités de convocation;
- (2) Modification des articles 10 et 12 des statuts de la société, en y supprimant les restrictions imposées quant à la résidence des gérants, quant au lieu de tenue des conseils de gérance et quant au lieu de tenue des assemblées générales d'associés;
- (3) Prise d'acte et acceptation de la démission de Mme. Alexandra Dimitrijevic de son poste de gérante de la Société et décharge;
- (4) Nomination de Mr Enrico Baldan en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 23 août 2010; et
- (5) Divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 10 et 12 des statuts de la Société (les Statuts) de manière à y supprimer les restrictions imposées quant au lieu de résidence des gérants, quant au lieu de tenue des conseils de gérance et quant au lieu de tenue des assemblées générales d'associés, de telle sorte que les articles 10 et 12 des Statuts auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée générale des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera la responsabilité du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres.

Le président, dans l'hypothèse où il en a été nommé un, présidera toutes assemblées générales des associés et toutes réunions du conseil de gérance. En son absence, l'assemblée générale des associés, respectivement le conseil de gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence.

Chaque gérant peut renoncer à l'exigence de convocation par écrit ou par fax, télégramme ou telex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou téléfax.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés."

" **Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les résolutions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

L'assemblée générale des associés, le cas échéant, peut être tenue aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives."

Troisième résolution

L'Associé Unique prend acte et décide d'accepter la démission de Mme. Alexandra Dimitrijevic de son mandat de gérante de la Société, à dater du 23 août 2010, et de lui donner décharge (quitus) pour l'exécution de son mandat, de la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Mr Enrico Baldan, né à Dolo, Venezia, Italie le 4 juillet 1974, résidant au 57, rue de Beggen, L-1221, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 23 août 2010 pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

- Benjamin Penaliggon;
- Oliver May;
- Max Kreuter; et
- Enrico Baldan.

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que l'Associé Unique l'a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de l'Associé Unique, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi, le présent acte notarial a été dressé à Luxembourg au jour mentionné au début de l'acte.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. Durdu et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2010. LAC/2010/37853. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010119089/254.

(100135270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Garage Thommes & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7650 Heffingen, 91, Op der Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 12.264.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/08/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118313/10.

(100134085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Gase International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 103.286.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GASE INTERNATIONAL S.A.
FIDALUX S.A.
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2010118314/13.

(100134033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Euro Retail S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.293.

—
Veuillez prendre note du changement d'adresse concernant l'associé suivant:

Frederik VAN TUYLL VAN SEROOSKERKEN

31/F, The Center, 99 Queen's Road Central

Hong Kong

Veuillez prendre note du changement d'adresse concernant le gérant suivant:

Frederik VAN TUYLL VAN SEROOSKERKEN

31/F, The Center, 99 Queen's Road Central

Hong Kong

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust (Luxembourg) S.à r.l.
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Carl Speecke / R. van't Hoef
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010120171/21.

(100135604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

GERES Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.472.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 31 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118315/10.

(100134028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Global Enhanced Loan Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.485.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.
Signatures
Domiciliataire

Référence de publication: 2010118316/13.

(100134225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Aragest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 119.778.

Im Jahre zweitausendzehn, am dritten August.

In Sankt Vith, Wiesenbachstraße 1,

Vor mir, Bernard SPOTEN, Notar mit dem Amtssitz zu Sankt Vith,

fand eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter mit beschränkter Haftung "ARAGEST Sàrl", mit Sitz in Weiswampach, Duarrefstrooss 19, statt.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 18. Juli 2006, veröffentlicht im Mémorial C am 22. November 2006, unter der Nummer 22, Seite 104450.

Die folgenden Gesellschafter, welche laut ihren Angaben die einzigen Gesellschafter sind und die folgenden Anteile besitzen, sind anwesend:

1° Herr PIRONT Rainer Rudolf, geboren zu Recht am zehnten November neunzehnhundertsiebenundfünfzig, Ehegatte von Frau KOHNEN Ursula Anna, geboren zu Sankt Vith am elften November neunzehnhundertsechzig, wohnhaft in 4780 Sankt Vith - Recht, Dorfstraße 12 Inhaber von 50 Anteilen

2° Herr JOUSTEN Artur Peter, geboren zu Weywertz am sechsundzwanzigsten Dezember neunzehnhundertdreiundvierzig, Ehegatte von Frau PIRONT Renate Christine Hubertine, geboren zu Recht am fünfzehnten November neunzehnhundertsiebenundvierzig, wohnhaft in 4780 Sankt Vith - Recht, Zur Ochsenbaracke Nummer 8 A.

Inhaber von 50 Anteilen

Gesamtzahl der vertretenen Anteile: 100.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz des Geschäftsführers, Herrn Rainer Piront, vorgeannt, um 19 Uhr 45 Minuten eröffnet.

Alsdann bittet der Vorsitzende den Notar, seine folgenden Ausführungen zu Protokoll zu nehmen:

I. Gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung hat über folgende Tagesordnung, die vorgelesen wird, zu beraten und zu beschließen:

- 1) Bestätigung der Einbringung von Gesellschaftsanteilen.
- 2) Bestätigung der neuen Fassung der Artikel 6 und 7 der Satzung.

II. Es muss nicht nachgewiesen werden, dass die Einladung, welche diese Tagesordnung enthält, versandt worden ist, da die Gesamtheit der Gesellschaftsanteile vertreten ist und alle und jeder Inhaber von Gesellschaftsanteilen sich freiwillig damit einverstanden erklärte, sich hier zu versammeln, um über die zur Tagesordnung stehenden Vorschläge zu beraten und abzustimmen.

III. Für die Annahme der zur Tagesordnung stehenden Vorschläge ist die drei Viertel Stimmenmehrheit erforderlich.

IV. Jeder Gesellschaftsanteil gibt Anrecht auf eine Stimme.

Nach diesen Ausführungen, welche die Versammlung für richtig anerkennt, stellt diese fest, dass sie rechtmäßig gebildet ist, um gültig über die auf der Tagesordnung stehenden Vorschläge zu beraten und zu beschließen.

Die vorgeannten Gesellschafter erklären zunächst folgendes und bestätigen ausdrücklich die hiernach erwähnten Anteilsübertragungen:

- 1) Bei Gründung der Gesellschaft „Aragest Sàrl“ wurden die einhundert (100) Gesellschaftsanteile wie folgt zugeteilt:
 - 50 Anteile an Herrn Rainer Rudolf Piront, vorgeannt
 - und 50 Anteile an Herrn Artur Peter Justen, vorgeannt.

2) Am 11. Juni 2010 hat Herr Rainer Rudolf Piront, vorgeannt, vor dem unterzeichnenden Notar eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit der Bezeichnung „Dacapo Invest“, mit Sitz in L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 19, gegründet. Aus dieser Gründungsurkunde geht hervor, dass das Kapital der Gesellschaft „Dacapo Invest“ unter anderem gezeichnet und liberiert wurde durch Herrn Rainer Rudolf Piront mittels Einbringung von „6.250“ Anteilen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts „Aragest Sàrl“.

3) Am 29. Juni 2010 wurde vor dem unterzeichnenden Notar eine Berichtigungsurkunde der vorgeannten Gründungsurkunde „Dacapo Invest“ vom 11. Juni 2010 unterschrieben, laut welcher der materielle Fehler, der im Artikel 6 der Gründungsurkunde festgestellt wurde, korrigiert wird. In diesem Artikel wurde versehentlich die Zahl der eingebrachten Anteile der Aragest Sàrl auf „6.250“ beziffert obwohl es sich um „50“ Anteile dieser Gesellschaft handelt.

Die Geschäftsführer der Gesellschaft „Aragest Sàrl“, die vorgeannten Herren Piront und Josten, erklären, dass sie zu gegebener Zeit über die vorerwähnte Anteilsabtretung informiert wurden und dass sie ihre Zustimmung erteilt haben.

Die Versammlung geht alsdann zur Tagesordnung über und fasst im Anschluss an die Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung stellt fest und bestätigt, dass die Gesellschaft über die vorerwähnte Abtretung informiert wurde, dass sie ihre Zustimmung zu dieser Abtretung mit Wirkung ab dem vorgenannten Datum erteilt, und dass seit dem 11. Juni 2010 Teilhaber der Gesellschaft „Aragest Sarl“ sind:

- 1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts „Dacapo Invest“: Eigentümerin von 50 Anteilen.
- 2) Herr Artur Peter Jousten: Eigentümer von 50 Anteilen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt, den Artikel 6 der Statuten durch folgenden Text zu ersetzen:

„Gesellschafter sind:

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts „Dacapo Invest“, mit Sitz in L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 19: Eigentümerin von 50 Anteilen

2) Herr Artur Peter Jousten, wohnhaft in Sankt Vith - Recht, Zur Ochsenbaracke 8 A: Eigentümer von 50 Anteilen.“

Die Versammlung beschließt, am Ende des Artikels 7 den folgenden Absatz hinzuzufügen:

„Bei Gründung der Gesellschaft wurde das Kapital wie folgt gezeichnet:

- Herr Rainer Rudolf Piront zeichnet das Kapital in Höhe von 6.250,00 Euro, also 50 Gesellschaftsanteile
- Herr Artur Peter Jousten zeichnet das Kapital in Höhe von 6.250,00 Euro, also 50 Gesellschaftsanteile

Laut Urkunde vom 11. Juni 2010 hat Herr Rainer Rudolf Piront seine 50 Aragest-Anteile in die Gesellschaft luxemburgischen Rechts „Dacapo Invest“, mit Sitz in L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 19 eingebracht, so dass die Gesellschaft Dacapo Invest ab dem 11. Juni 2010 Gesellschafterin der Gesellschaft Aragest Sarl ist.“

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Sitzung um 20 Uhr beendet.

Die Schreibgebühr beläuft sich auf fünfundneunzig (95,00) Euro infolge Erklärung durch den unterzeichnenden Notar.

Über alles Vorstehende hat der Notar dieses Protokoll am eingangs genannten Ort und Datum aufgestellt.

Nach vollständiger Vorlesung und nachdem der unterzeichnende Notar den Inhalt dieser Urkunde kommentiert hat, sowie nach Genehmigung haben die erschienenen Gesellschafter, mit mir, Notar, unterschrieben.

Enregistré à Diekirch, le 25 août 2010. Relation: DIE/2010/8105. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Signature.

Für gleichlautende Ausfertigung
Bernard SPROTEN
Notar

Référence de publication: 2010120298/85.

(100135706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Goo Goos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Wilfred Van Dam
Mandataire

Référence de publication: 2010118317/13.

(100134036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Grimsby Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 95.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Représentée par Alexandra PETITJEAN / Eric LECHAT

Attorneys-in-fact A

Référence de publication: 2010118318/13.

(100134405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

**area800 Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Quantsoft S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 146.754.

Im Jahre zweitausendzehn, den achtundzwanzigsten Mai.

Vor dem verhandelnden Notar Anja HOLTZ, im Amtssitz in Wiltz,

kommt die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "QUANTSOFT S.A." (20092210 775) mit Sitz in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl zusammen.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch-Alzette, am 26. Juni 2009, veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1335 vom 10. Juli 2009.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 146.754.

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.15 Uhr unter dem Vorsitz von Herr Joachim Peter GÜNSTER, Kaufmann, mit Geschäftsadresse in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Zum Stimmzähler wird bestimmt Herr Jason Daniel WHITMIRE, Geschäftsmann, mit Geschäftsadresse in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Herr Christophe MOUTON, mit Geschäftsadresse in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Der Präsident erklärte und bat sodann den verhandelnden Notar zu beurkunden, dass:

I. die erschienenen und vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft "QUANTSOFT S.A." sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind, welche nach Abzeichnung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmzähler und den verhandelnden Notar als Anlage gegenwärtiger Urkunde beigefügt ist, um mit ihr registriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 330 bestehenden Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital bilden, in gegenwärtiger ausserordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Auf der Tagesordnung der heutigen Versammlung stehen nachfolgende Punkte:

1.- Die Änderung der Gesellschaftsbezeichnung in area800 Holding S.A. Dementsprechend wird der Artikel 1 der Satzung wie folgt abgeändert:

" **Art. 1. Name - Form.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of „area800 Holding S.A." (the „Company")."

" **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de „area800 Holding S.A." (la „Société")."

2.- Den Rücktritt des alleinigen Verwaltungsrats mit Entlast:

- Herr Jason Daniel WHITMIRE, Geschäftsmann, geboren in Fairfield (Sonoma County), Californien, am 7. März 1971, wohnhaft in D-82418 Seehausen, 7, Hohenbreitenweg.

3.- Die Ernennung eines neuen, alleinigen Verwaltungsrats bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2016:

- Herr Joachim Peter GÜNSTER, Kaufmann, geboren am 8. Februar 1962, in Selters (BRD), mit obiger Adresse.

4.- Die Ernennung eines Generalbevollmächtigten auf unbestimmte Zeit:

Herr Thomas Michael BINZINGER, Geschäftsmann, geboren am 28. Januar 1967 in Ratingen, mit Geschäftsadresse in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Erster Beschluss

Der Name der Gesellschaft wird in „area800 Holding S.A." geändert. Somit hat der Artikel 1 der Satzung fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 1. Name - Form.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of „area800 Holding S.A." (the „Company")."

" **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de „area800 Holding S.A." (la "Société")."

Zweiter Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt mit sofortiger Wirkung den Rücktritt von Herrn Jason Daniel WHITMIRE, Geschäftsmann, geboren in Fairfield (Sonoma County), Californien, am 7. März 1971, wohnhaft in D-82418 Seehausen, 7, Hohenbreitenweg von seinem Mandat als alleiniger Verwaltungsrat anzunehmen.

Der alleinige Aktionär erteilt Herrn Jason Daniel WHITMIRE Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.

Dritter Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt mit sofortiger Wirkung Herrn Joachim Peter GÜNSTER, vorbenannt, zum neuen, alleinigen Verwaltungsrat zu ernennen. Das Mandat erlöscht am Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016. Herr Joachim Peter GÜNSTER kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten.

Vierter Beschluss

Der alleinige Aktionär ernennt zum Generalbevollmächtigten auf unbestimmte Zeit Herrn Thomas Michael BINZINGER, vorbenannt.

Herr Thomas Michael BINZINGER kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung um 15.00 Uhr geschlossen.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, gegenwärtiger Urkunde beläuft sich auf ungefähr 900,- €.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompartmenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Enregistré à Wiltz, le 4 juin 2007 - WIL/2007/428 - Reçu cent vingt-cinq euros = 125,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Einschreibung im Gesellschafts- und Handelsregister.

Wiltz, den 8. Juli 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010121760/82.

(100136064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Vedior Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.171.575,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.633.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of August.

In front of Maître Martine Schaeffer, notary established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Vedior Holding Luxembourg S.à.r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office in 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B under number 89.633, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the October 17, 2002, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1717, page 82370 on December 2, 2002, and have last been amended by a deed of Maître Joseph ELVINGER of March 20, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 992, page 47613 on May 12, 2009.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,758,463 (one million seven hundred fifty-eight thousand four hundred sixty-three) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital by an amount of two hundred ten thousand euro (EUR 210,000) so as to raise it from its present amount of forty-three million nine hundred sixty-one thousand five hundred seventy-five euro (EUR 43,961,575) to forty-four million one hundred seventy-one thousand five hundred seventy-five euro (EUR 44,171,575) by the issue of eight thousand four hundred (8,400) new shares with a par value of twentyfive euro (EUR 25) each, by contribution in cash.

2. Amendment of the Article 8 of the Company's articles of association in order to give it the following content

“Art. 8. The Company's share capital is set at forty-four million one hundred seventy-one thousand five hundred seventy-five euro (EUR 44,171,575) represented by one million seven hundred sixty-six thousand eight hundred sixty-three (1,766,863) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each”.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

It is resolved to increase the share capital by an amount of two hundred ten thousand euro (EUR 210,000) so as to raise it from its present amount of forty-three million nine hundred sixty-one thousand five hundred seventy-five euro (EUR 43,961,575) to forty-four million one hundred seventy-one thousand five hundred seventy-five euro (EUR 44,171,575) by the issue of eight thousand four hundred (8,400) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Second resolution

It is decided to admit the shareholder "Randstad Group Luxembourg S.à r.l.", to the subscription of the eight thousand four hundred (8,400) new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon "Randstad Group Luxembourg S.à r.l.", prenamed, represented by Mr Raymond THILL, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the eight thousand four hundred (8,400) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR two hundred ten thousand euro (EUR 210,000), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 8 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“Art. 8. The Company's share capital is set at forty-four million one hundred seventy-one thousand five hundred seventy-five euro (EUR 44,171,575) represented by one million seven hundred sixty-six thousand eight hundred sixty-three (1,766,863) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each”.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its share premium increase, have been estimated at about one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed, of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-sept août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Vedior Holding Luxembourg S.à.r.l.", ayant son siège social à 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 89.633, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1717, page 82370 du 2 décembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte exécuté par Maître Joseph Elvinger en date du 20 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 992, page 47613 du 12 mai 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1,758,463 (un million sept cent cinquante-huit mille et quatre cent soixante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social pour un montant de deux cent dix mille euros (EUR 210,000), afin de le porter de son montant actuel de quarante-trois millions neuf cent soixante-et-un mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 43,961,575) à quarante-quatre millions cent soixante-et-onze mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 44,171,575) par l'émission de huit mille quatre cents (8,400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), par apport en numéraire;

3.- Modification de l'article 8 des statuts, pour lui donner le contenu suivant:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à quarante-quatre millions cent soixante-et-onze mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 44,171,575), représenté par un million sept cent soixante-six mille huit cent soixante-trois (1,766,863) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social pour un montant deux cent dix mille euros (EUR 210,000), afin de le porter de son montant actuel de quarante-trois millions neuf cent soixante-et-un mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 43,961,575) à quarante-quatre millions cent soixante-et-onze mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 44,171,575) par l'émission de huit mille quatre cents (8,400) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), par en apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre l'associé, "Randstad Group Luxembourg S.à r.l." prénommée, à la souscription des huit mille quatre cent (8,400) parts sociales nouvelles:

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite "Randstad Group Luxembourg S.à r.l.", prénommée, représentée par Monsieur Raymond THILL, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux huit mille quatre cents (8,400) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de deux cent dix mille euros (EUR 210,000) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à quarante-quatre millions cent soixante-et-onze mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 44,171,575), représenté par un million sept cent soixante-six mille huit cent soixante-trois (1,766,863) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de prime d'émission, ont été estimés à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établie en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, I. Dias, S. Dupont, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} septembre 2010. LAC/2010/38231 Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120084/149.

(100136420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Iconic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 11, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 100.472.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118328/10.

(100134141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

H.T.S.B., Handel-Transport und Schifffahrt Benelux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 64.834.

Le bilan au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H.T.S.B., HANDEL-TRANSPORT UND SCHIFFFAHRT BENELUX A.G.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010118319/13.

(100134378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Hermitage Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 62.970.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2010118321/11.

(100134254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Hermitage Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 62.970.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2010118322/11.

(100134255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

HIB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 104.505.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HIB INVEST S.A.
FIDALUX S.A.
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2010118324/13.

(100134032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Empire Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 140.874.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société tenue le 27 août 2010

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Alain PEIGNEUX de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 27 Août 2010.

- de nommer M. Frédéric SALVADORE expert-comptable, né le 03 Septembre 1973 à Charleroi (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 67, Rue ERMESINDE L-1469 Luxembourg, au poste d'administrateur de la Société avec effet au 27 Août 2010

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires d'approbation des comptes au 31 décembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour EMPIRE CAPITAL PARTNER S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2010118517/19.

(100134566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

I C & T S.à r.l., International Consult and Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5534 Remich, 17, rue Foascht.

R.C.S. Luxembourg B 95.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IC & T S.à r.l., INTERNATIONAL CONSULT AND TRADING

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010118325/13.

(100134092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Immo LEB 2009 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3242 Bettembourg, 5, rue Jean.

R.C.S. Luxembourg B 145.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010118326/11.

(100134417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Leisure Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.700,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.119.

In the year two thousand ten, on the twenty-fourth day of August.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Duemme Servizi Fiduciari S.p.A., an Italian company (società per azioni, con socio unico), having its registered office at 5, Via Filodrammatici, I-20121 Milan, Italy, registered with the Registro Imprese Milano under number 00733970347 (the Sole Shareholder),

being the holder of all the shares in the share capital of Leisure Invest S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, having a share capital of EUR 22,700 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 53.119 (the Company);

here represented by Mrs. Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne variatur* by the representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requested the notary to record the following:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge (i) the resolutions taken by the board of managers of the Company on June 11, 2010 and (ii) the merger proposal adopted by the board of managers of the Company and the sole executive director of Select in Leisure Holding B.V., a Dutch limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) with registered office at 14, Stadionkade (third floor), NL-1077 VJ Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Rijnland under number 28092487 (the Acquiring Company), being a wholly owned subsidiary of the Company, on June 11, 2010, and published in the Mémorial C, Sociétés et Associations, number 1308, dated June 25, 2010, page 62753 (the Merger Proposal).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the merger between the Company and the Acquiring Company, whereby following its dissolution without liquidation, the Company will transfer to the Acquiring Company all its assets and liabilities in accordance with article 274 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as described in the Merger Proposal (the Merger).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to acknowledge that the Company is, as of the date hereof, the holder of all the shares in the Acquiring Company and (ii) to approve the dissolution of the Company without liquidation by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to the Acquiring Company in accordance with the Merger Proposal.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Acquiring Company as from January 1, 2010 and (ii) that the Merger will be effective between the merging entities from the date following the date hereof, and will be effective vis-à-vis third parties from the date of filing of the merger deed with the Chamber of Commerce, the Netherlands.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant Mrs. Christelle Ferry and Luxembourg Corporation Company S.A. full discharge for the performance of their mandate as managers of the Company until the date hereof.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves that the books, records, files and other documents pertaining to the Company shall be kept at 14, Stadionkade (third floor), NL-1077 VJ Amsterdam, the Netherlands, during the legal period of five years.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise Mrs. Christelle Ferry, any employee from Citco C&T (Luxembourg) S.A. and any employee from Krans Helmig Stuijt notarissen, acting individually, with full power of substitution, to execute any agreements or documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

Statement

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Proposal.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-quatrième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Duemme Servizi Fiduciari S.p.A., une société italienne (società per azioni con socio unico), ayant son siège social au 5, Via Filodrammatici, I-20121 Milan, Italie, immatriculée au Registre des Sociétés d'Italie (Registro Imprese Milano) sous le numéro 00733970347 (l'Associé Unique);

détenant toutes les parts sociales dans le capital social de Leisure Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 22.700 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.119 (la Société);

ici représentée par Mme Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte (i) des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 11 juin 2010 et (ii) du projet de fusion adopté par le conseil de gérance de la Société et l'administrateur délégué unique de Select in Leisure Holding B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais avec siège social au 14, Stadionkade (troisième étage), NL-1077 VJ Amsterdam, les Pays-Bas, immatriculée à la Chambre de Commerce de Rijnland sous le numéro 28092487 (la Société Absorbante), étant une filiale à part entière de la Société, le 11 juin 2010, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1308, en date du 25 juin 2010, page 62753 (le Projet de Fusion).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la fusion entre la Société et la Société Absorbante, par laquelle, suite à sa dissolution sans liquidation, la Société transférera à la Société Absorbante tous ses actifs et passifs conformément à l'article 274 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), tel que décrit dans le Projet de Fusion (la Fusion).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide (i) de prendre acte que la Société, à la présente date, détient toutes les parts sociales dans la Société Absorbante et (ii) d'approuver la dissolution de la Société sans liquidation par le transfert de tous les actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante conformément au Projet de Fusion.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été effectuées pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2010 et (ii) que la Fusion entrera en vigueur entre les entités qui fusionnent à compter de la date suivant la date des présentes, et ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'à compter de la date de dépôt de l'acte de fusion auprès de la Chambre de Commerce aux Pays-Bas.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière à Mme Christelle Ferry et à Luxembourg Corporation Company S.A. pour l'exercice de leurs mandats de gérants de la Société jusqu'à la date des présentes.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide que les livres, archives, dossiers et autres ans au 14, Stadionkade (troisième étage), NL-1077 VJ Amsterdam, les Pays-Bas.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser Mme Christelle Ferry, tout employé de Citco C&T (Luxembourg) S.A. et tout employé de Krans Helmig Stuijt notarissen, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous contrats ou documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, cette partie comparante a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: E. Van Der Knoop-Marius et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 août 2010. Relation: LAC/2010/37859. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Référence de publication: 2010119156/138.

(100135628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Isopack Machinery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 87.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010118327/11.

(100134383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Immodelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg B 138.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010118329/11.

(100134423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Imprimerie Mil Schlimé Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 38.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMPRIMERIE MIL SCHLIME SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010118330/12.

(100134070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pat International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 148.759.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire en date du 02 juillet 2010

5^{ème} Résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe BLONDE AU (Président du Conseil d'Administration), de Monsieur Romain THILLENS et de Monsieur Nour-Eddin NIJAR ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Pour PAT INTERNATIONAL SA.

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010118366/20.

(100134213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Aster Groupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.522.

Extrait de la résolution écrite du gérant unique prise à Luxembourg en date du 1^{er} septembre 2010

En date du 1^{er} septembre 2010, le gérant unique de la société ASTER GROUPE S.à r.l., a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

ASTER GROUPE S.À R.L.

Stéphane Rassinier

Gérant unique

Référence de publication: 2010118444/16.

(100135093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Inter-Acustic Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg B 92.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010118331/11.

(100134426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

International Publishing & Promotors, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 39.979.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118332/10.

(100134139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

International Radio Networks Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Août 2010.
Corinne MULLER
Mandataire

Référence de publication: 2010118333/13.

(100134034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Agile Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 20A, rue du Puits Romain, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 100.258.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale du 30 octobre 2009 au siège social de la société Agile Partner S.A. de nommer en tant qu'administrateur:

Monsieur Angelo Pacifico, employé privé, né le 6 octobre 1962 à Aquila (Italie), demeurant à F-57525 Talange, 3 rue de Franche Comté jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010

et

Monsieur Guy Fabien, employé privé, né le 5 décembre 1965 à Cayenne (France), demeurant à F-57176 Augny, 12 impasse des Belles Cailles jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010

et de résilier le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Luc Ensch

De plus, il nomme en tant que commissaire aux comptes Monsieur Nicolas Henckes, né le 30 décembre 1974 à Luxembourg, domicilié à L-8070 Bertrange, 10A ZAI Bourmicht et résilie le mandat de commissaire aux comptes de Mazars S.A. (RCS B 56 248). Le mandat du nouveau commissaire prendra fin à l'issue de la présente assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118411/20.

(100133317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Kneip Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 32.319.

Le bilan au 31.12.2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1/9/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118335/10.

(100134494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

KR International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 141.673.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectifiés au 31/12/2009 (rectificatif du dépôt des comptes annuels déposé le 12/08/2010 no L100125287) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118336/12.

(100134086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

L'Occitane Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 125.718.

Document déposé antérieurement: numéro L100112200.04, le 26/07/2010

Décision de la distribution d'un dividende a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118337/11.

(100134411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

KoMed Home Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 62.470.

—
Beschluss der Hauptversammlung

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir, als Aktionäre der KoMed Home Care S.A., zu einer Hauptversammlung zusammen und beschließen folgende

1.

Änderungen der Vollmachten:

Herrn Hermann Konrad, wohnhaft in D-54459 Wiltingen, Klosterbergstrasse 127

wird Generalvollmacht erteilt.

Herrn Klaus Krebs, wohnhaft in D-54294 Trier, Grimmstrasse 9,

wird Generalvollmacht erteilt.

Frau Birgit Wacht, wohnhaft in D-54459 Wiltingen, Klosterbergstrasse 138:

Generalvollmacht wird gelöscht.

Wasserbillig, den 30.08.10.

Hermann Konrad

Aktionär

Référence de publication: 2010120201/21.

(100135506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

La Formica, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 29, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 34.373.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA FORMICA

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010118339/13.

(100134047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Euro Retail S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.293.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 20 mai 2010 que:

1. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, administrateur de sociétés, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Italie), ayant son adresse au 20, rue des Muguets, L-8035 Strassen, Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de la Société avec effet depuis le 6 juillet 2009.

2. Monsieur Claudio Zaniboni, administrateur de sociétés, né le 16 août 1957 à Carpenedolo (Italie), ayant son adresse au 9, Via Don Schena, 25013, Carpenedolo, Italie, a été nommé pour une durée indéterminée comme Gerant de la Société avec effet depuis le 6 juillet 2009.

Depuis le 6 juillet 2009, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- Monsieur Augusto Bessi, administrateur de sociétés, né le 19 janvier 1976 à Padova (Italie), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Umberto Cervati, administrateur de sociétés, né le 14 septembre 1949 à Brescia (Italie), ayant son adresse professionnelle au 12, Via Panoramica, 25123, Brescia, Italie;

- Monsieur Christophe Mathieu, administrateur de sociétés, né le 18 janvier 1978 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Claudio Zaniboni, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 26 août 2010.

Pour extrait conforme

Euro Retail S.à r.l.

Représentée par Monsieur Augusto Bessi

Gérant

Référence de publication: 2010120315/30.

(100135625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Leman Beverages Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.131.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010118341/11.

(100134503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Leman Beverages Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.131.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010118342/11.

(100134505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Eye-Lite Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée,

(anc. EFF Luxembourg S.à r.l.).

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 37.767.

L'an deux mil dix, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société B&L Lighting Services SA, une société anonyme de droit belge, avec siège social à 16F, Boulevard Général Wahis, B-1030 Bruxelles, inscrit dans la Banque de Carrefour des Entreprises sous le numéro BE0457943037,

ici représentée par son gérant Monsieur Thierry DUBOIS, demeurant à 50, rue Brunard, B-1180 Bruxelles, lui-même représenté par Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement au L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles en date du 7 juillet 2010;

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-dessus, a exposé au notaire instrumentant;

- qu'elle est la seule associée représentant l'intégralité du capital social de la Société à responsabilité limitée EFF Luxembourg S.à r.l (anc. FLASHLIGHT COMPANY (LUXEMBOURG) S.à r.l. avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

- que ladite société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B 37767;
- que ladite société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 57 du 20 février 1992,
- que ladite société a été modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 15 juin 1994, publié au

Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 429 du 2 novembre 1994,

- que ladite société a été modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 15 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 479 du 23 septembre 1995,
- que ladite société a été modifiée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 173 du 24 mars 1998,
- que ladite société a été modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 5 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 429 du 12 juin 1998,
- que ladite société a un capital de 12.500 EUR divisé en 100 parts sociales de 125 EUR chacune.
- que ladite société a été modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 29 novembre 2002,

B&L Lighting Services SA, prénommée, qui a déclaré être la seule et unique associée, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée EFF Luxembourg S.à r.l. avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro B 37767;

que suivant cession de parts sous seing privé signé en date du 1^{er} juin 2010, B&L Lighting Services SA, prénommée, est devenue propriétaire des 100 parts sociales appartenant à Camera & Lighting Facilities BV;

dont une copie après avoir été paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Acceptation

Monsieur Thierry DUBOIS, en sa qualité de gérant de la société B&L Lighting Services SA, prénommée, déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes :

Première résolution

L'associée unique décide en conséquence de modifier l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, toutes attribuées à B&L Lighting Services S.A.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en «Eye-Lite Luxembourg SARL» et modifie en conséquence l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une Société à responsabilité limitée sous la dénomination de Eye-Lite Luxembourg SARL.»

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 850,-EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. DUBOIS, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 août 2010. Relation: LAC/2010/37425. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Référence de publication: 2010119878/76.

(100135792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Leman Beverages Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.131.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010118343/11.

(100134511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Lombard Media Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 21.384.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118344/10.

(100134133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Mac Guff Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010118346/12.

(100134306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Luminant Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 57.698.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Luminant Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010118345/15.

(100134020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

**Serenity Aranem Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Menara Six Lux S. à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.856.

Pursuant to two share transfer agreements dated 26th July 2010 between:

1) Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A., a public limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with address at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade & Companies Register under number B105 680, and Serenity Hospitality Group S.A., a public limited liability company organised under the laws of the of the Grand-Duchy of Luxembourg, with address at 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade & Companies Register under number B132 709; and

2) Aerium Atlas Management Sàrl, a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with address at 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade & Companies Register under number B141 575, and Mr Ely Michel Ruimy born on 31st December 1964 in Casablanca and residing 25 Knightsbridge, SW1X 7RZ London (United Kingdom)

- Four hundred and ninety-nine (499) shares of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A. to Serenity Hospitality Group SA;

- One (1) share of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, has been transferred from Aerium Atlas Management Sàrl to Mr Ely Michel Ruimy.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

Conformément à deux contrats de transfert de parts sociales en date du 26 juillet 2010 entre

1) Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, domiciliée 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B105 680, et Serenity Hospitality Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, domiciliée 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B132 709; et

2) Aerium Atlas Management Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, domiciliée 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B141 575, and Mr Ely Michel Ruimy né le 31 Decembre 1964 à Casablanca et résidant 25 Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres (Royaume-Uni)

- quatre cent quatre-vingt dix-neuf (499) parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées de Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A. à Serenity Hospitality Group S.A.

- une (1) part sociale de la Société, émise et en circulation à la date du contrat, a été transférée de Aerium Atlas Management Sàrl à Mr Ely Michel Ruimy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010119219/39.

(100135535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Sodevibois, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 29.972.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 janvier 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 117 du 28 avril 1989; les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 29 juillet 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 505 du 25 octobre 1993, en date du 6 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 603 du 21 novembre 1996 et en date du 16 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 593 du 29 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 850 du 5 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 SEP. 2010.
SODEVIBOIS
Société anonyme holding
Signature

Référence de publication: 2010120260/21.

(100135428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Maerel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 9.

R.C.S. Luxembourg B 122.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAEREL S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010118347/12.

(100134045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Mark Steel Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 58.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010118348/11.

(100134379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

MCF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.202.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118349/10.

(100134137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Medstead Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.437.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 août 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2010.

Medstead Luxco S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010118350/15.

(100134019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Bay Light Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 98.728.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

APPEARED:

“Anak Investments Limited”, having its registered office at 3, Chrysanthou Mylona Street, P.C. 3030, Limassol, Cyprus, Here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which power of attorney, after being signed *ne varietur* by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the ‘société à responsabilité limitée’ “Bay Light Holdings S.à r.l.”, with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered at the Commercial and Companies Register in Luxembourg under number B 98.728, incorporated by deed dated December 4th, 2003 and enacted by Maître Jean SECKLER, notary residing in Luxembourg, as published in the ‘Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations’ dated March 11th, 2007 under number 288, hereafter the ‘Company’.

- That the share capital of the Company amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

- That the appearing party is the current partner of the Company.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda:

1. Amendment of article 17 of the articles of Association;

2. Miscellaneous.

- That, based on the aforementioned agenda, the appearing party took the following resolution:

Sole resolution

It is decided to amend article 17 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The Board of Managers may decide to distribute an interim dividend."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable, by reason of its organisation, is approximately EUR 1,200.-

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mil dix, le quinze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

«Anak Investments Limited», société de droit chypriote ayant son siège social au 3, Chrysanthou Mylona Street, P.C. 3030, Limassol, Chypre,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «Bay Light Holdings S.à r.l.», ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.728, constituée suivant acte reçu en date du 4 décembre 2003 par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 mars 2007, sous le numéro 288, ci-après la 'Société'.

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 100,-) chacune.

- Que la comparante est l'associée actuelle de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 17 des statuts;

2. Divers.

Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, la comparante a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidé de modifier l'article 17 des statuts comme suit:

« **Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le Conseil de gérance peut décider de verser un dividende intérimaire.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32684. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010119812/93.

(100136229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Medstead Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.437.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 août 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2010.
Medstead Luxco S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010118351/15.

(100134021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Medstead Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.437.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2010.
Medstead Luxco S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010118352/15.

(100134022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Newel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 109.575.

EXTRAIT

En date du 3 février 2010, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

Désignation en qualité de gérant, classe B, de la Société avec effet au 03.02.2010, pour une durée indéterminée, de Messieurs:

- Marc, K., Furstein, né a New-York, USA, le 11.02.1968, demeurant professionnellement au 1345, Avenue of the Americas, 10105 New-York, USA;
- Constantine, M., Dakolias, ne a Washington DC, USA, le 20.06.1966, demeurant professionnellement au 1345, Avenue of the Americas, 10105 New-York, USA;

Acceptation de la démission de Monsieur David Stiepleman de ses fonctions de gérant classe B de la Société avec effet au 03.02.2010;

Modification de l'adresse de Monsieur Jean-Paul Frisch: 2-4, rue Beck à 1222 Luxembourg;

De sorte que le nouveau conseil de gérance est composé comme suit:

1. Jean-Paul Frisch
2. Marc K. Furstein
3. Constantine M. Dakolias

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010119176/24.

(100135613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Merlux Maritime SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 83.392.

Le bilan au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERLUX MARITIME S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010118353/13.

(100134381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Mowo-Collectivités S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 111, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 13.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOWO-COLLECTIVITES S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010118355/12.

(100134041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Garage Carrosserie Grondhaff Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6360 Grundhof, 3, rue de Beaufort.

R.C.S. Luxembourg B 145.631.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Garage Carrosserie Grondhaff S.à r.l. tenue le 2 septembre 2010 à 11.00 heures à Grundhof

L'assemblée décide de nommer au poste de gérant technique pour une durée indéterminée Monsieur Manuel SCHMIDT, né le 21 décembre 1982 à Hofheim (D) et demeurant à D-54298 Welschbillig, Heidhof 2.

Il peut engager valablement la société par sa signature conjointe avec celle du gérant administratif.

L'assemblée décide également de nommer Monsieur José Francisco SANCHIS Y SANZ, né le 27 novembre 1962 à Albatera (E) et demeurant à L-6360 Grundhof, 3, route de Beaufort au poste de gérant administratif pour une durée indéterminée et pourra engager valablement la société par sa signature conjointe avec celle du gérant technique

Grundhof, le 2 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

L'associé unique

Référence de publication: 2010118542/18.

(100135152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Degroof Inst., Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.081.

Suite à la démission de Monsieur Donald VILLENEUVE de son poste d'administrateur de la Société en date du 25 mai 2010 et suite à la nomination d'un nouvel administrateur remplaçant, le Conseil d'Administration se compose à compter du 27 août 2010 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011, comme suit:

- Monsieur Vincent PLANCHE
- Monsieur Benoît DEHEM
- Monsieur Régis LEONI
- Monsieur Eric LOBET, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Pour DEGROOF INST.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Valérie GLANE

Directeur / Attaché principal

Référence de publication: 2010118414/20.

(100133193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.
